



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Dominique ADENOT à Marion CANALES

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.*

*Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).*

*Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).*

-----  
**Rapport N° 33**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ESPOIR DE FEMMES**  
-----

L'association Espoir de Femmes a pour objet d'assurer un lien entre les femmes de toutes origines. Pour ce faire, elle organise diverses activités socioculturelles (sorties, ateliers, temps d'échange...) en direction d'un public mamans/enfants...

Elle assure également l'accompagnement et l'information des femmes dans leurs démarches administratives et favorise l'accès aux droits pour chacune d'entre-elles.

Afin de lutter contre l'isolement des femmes et contribuer à la mixité sociale et culturelle, l'association organise des soirées à thèmes.

En concertation avec les bénévoles et les adhérentes de l'association, il a été décidé de travailler autour de la gastronomie du monde. En effet, au sein de l'association, il existe onze nationalités différentes.

Pour chaque soirée, une adhérente partagera avec les autres une recette de son pays d'origine, qu'elles prépareront et dégusteront. En complément de la découverte gustative, il y aura une découverte plus large des cultures et traditions du pays concerné. L'objectif de ces soirées sera de promouvoir la diversité, la solidarité, la tolérance et la mixité culturelle.

L'association prévoit l'organisation d'une dizaine de repas rassemblant 30 personnes par repas organisé sur 10 mois.

L'association Espoir de Femmes sollicite de la Ville de Clermont-Ferrand une subvention pour l'organisation d'un cycle de soirées à thèmes de 1000 euros sur un montant total prévisionnel de 2444 euros. L'autre part du financement de la manifestation sera prise sur des ressources propres.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la promotion de la diversité.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 9 OCT. 2020

Pour le Maire, et par délégation  
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

Magali GALLAIS

